

Annexe 2 à la Délégation générale de signature n° 2025/3041 (Version initiale 1/1)

FICHE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Direction des Affaires Médicales, des Ressources Humaines et des Instituts de Formation IFSI/IFAS

Délégant: **M. Mathieu MONIER** – Directeur du GHPP et du CHI de Bourg-St-Andéol / Viviers

Délégataire principal: **M. Christophe SUZAC** – Directeur adjoint

Suppléants: cf. détails par périmètre ci-dessous

1. DÉLÉGATION – DIRECTION DES RÉSSOURCES HUMAINES

1.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à: **M. Christophe SUZAC**, Directeur adjoint des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes relevant de sa compétence, notamment:

- Recrutement
- Nominations
- Gestion des carrières
- Positions statutaires
- Retraites
- Paie
- Frais de déplacement (dans la limite des crédits approuvés)

1.2 Suppléances

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SUZAC:

- **Mme Flore-Emilie GODDET-CHARPENTIER**, Responsable des Ressources Humaines,
- En son absence: **Mme Valérie NADAL**, Responsable Paie_Carrière

1.3 Suppléances spécifiques – Formation

En l'absence ou empêchement de Mme GODDET-CHARPENTIER et/ou Mme NADAL, délégation est donnée, pour les seuls actes suivants, à **Mme Valérie LEJEUNE**, Adjoint des cadres – Formation:

- Demandes de remboursement ANFH
- Autorisations de départ en stage
- Courriers relatifs à la formation

1.4 Suppléances spécifiques – Handicap & absences longues

En l'absence ou empêchement de Mme GODDET-CHARPENTIER et/ou Mme NADAL, délégation est donnée, pour les courriers et décisions afférents au handicap et aux absences longues, à **Mme Murielle BAZIN**, Adjoint des cadres – Référente handicap, responsable du pôle absences longues.

2. DÉLÉGATION – DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES

2.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe SUZAC**, Directeur adjoint des Affaires Médicales, pour signer tous les actes relevant de sa compétence, notamment:

Annexe 2 à la Délégation générale de signature n° 2025/3041 (Version initiale 1/1)

- Gestion des personnels médicaux
- Contrats, avenants, prolongations
- Praticiens temporaires ou non titulaires
- Praticiens contractuels ou libéraux
- Paie
- Frais de déplacement (dans la limite des crédits approuvés)

2.2 Suppléances

En l'absence de M. Christophe SUZAC:

- Mme Sandrine MAGNETTE, Attachée d'Administration Hospitalière – Affaires Médicales

3. DÉLÉGATION – INSTITUTS DE FORMATION IFSI-IFAS

3.1 Déléguant principal

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe SUZAC**, Directeur adjoint des instituts de formation IFSI/IFAS, pour tous les actes relevant de la gestion des Instituts de formation IFSI-IFAS, hors cadre de la délégation permanente attribuée à **Mme Colette MATHIEU** par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

3.2 Déléguant – agrément régional & RH internes

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 10 juin 2021, délégation permanente est donnée pour signer tous actes, devis et factures relevant des attributions stipulées dans l'agrément régional, ainsi que les actes de gestion des ressources humaines de l'IFSI-IFAS, à:

- Mme Colette MATHIEU, Cadre Supérieure de Santé – *Directrice* IFSI/IFAS

4. DURÉE

La présente fiche prend effet à compter de sa signature et demeure valable jusqu'à la nomination d'un nouveau responsable ou jusqu'à modification ou abrogation par décision du Directeur Général.

5. SIGNATURES

Fait à Montélimar le 1er décembre 2025

Le Directeur Général

M. Mathieu MONIER

Suppléants:



Le Déléguant Principal

M. Christophe SUZAC

Mme Flore-Emilie GODDET-CHARPENTIER AAH-HC	
Mme Valérie NADAL – AAH	
Mme Valérie LEJEUNE – ACH	
Mme Murielle BAZIN – ACH	
Mme Sandrine MAGNETTE – AAH	
Mme Colette MATHIEU – CSS	